

**Notations
des ASCT**

**Modifications des
regles de regularisation**

SUD-Rail intervient nationalement sur ces 2 sujets !

Bien que la DDT (*Direction Des Trains*) ait été désintégrée, bien que les ECT aient été fondus dans des ESV, bien que la direction veuille transformer (casser ?) les métiers, il n'en demeure pas moins qu'il reste des être humains et travailleurs derrière tout ça : les ASCT ! Que ce soit sur le sujet des notations ou sur les nouvelles règles de régularisation : l'attitude de la direction vis-à-vis des ASCT est inacceptable ! SUD-Rail a donc décidé de déposer une DCI nationale ; la réunion s'est tenue vendredi 15 mars. Voici ce qu'il faut en retenir :

Des règles de régularisation inadaptées et inapplicables !

SUD-Rail a donc interpellé la direction nationale, au travers de cette DCI, sur les nouvelles règles de régularisation qui sont particulièrement malvenues et dangereuses. Les grands dirigeants de la SNCF ont jugé bon de supprimer le tarif guichet tout en rendant de plus en plus difficile (*et parfois même impossible*) l'accès aux guichets ou aux distributeurs.

L'ASCT devra donc se dépatouiller avec ça !

Pour SUD-Rail, cette décision irresponsable, qui a été pondue dans les bureaux feutrés de nos dirigeants nationaux, pose plusieurs problèmes :

- ⇒ Les usagers qui n'auront donc plus la possibilité d'acheter un titre de transport en gare devront payer à minima un tarif de bord dans le train. Le fait que les guichets ferment les uns après les autres dans les gares et que de très nombreuses gares ne sont même pas équipées de distributeurs ne semble nullement déranger la direction.
- ⇒ Les ASCT devront coute que coute « allumer » les usagers, ce qui va inévitablement créer de nouvelles sources de conflits (*incivilités, outrages, agressions*).
- ⇒ La mise en place d'un nouveau barème kilométrique par tranches de 200 km sur les TGV va augmenter l'incompréhension ; et les usagers ne manqueront pas de le faire savoir aux ASCT.

Un management déplacé vis-à-vis des ASCT sur ces Nouvelles Règles de Régul !

SUD-Rail a interpellé la direction nationale sur le mail déplacé qu'une DUO Trains côté Alpes a adressé aux ASCT de son établissement en les menaçant de sortir l'arsenal disciplinaire s'ils n'appliquaient pas strictement ces nouvelles règles de régularisation (*les nouvelles règles de régul étant en expérimentation sur Alpes*). En effet, elle reproche à ces ASCT de contourner les tarifs en passant par une remise exceptionnelle pour aboutir artificiellement à un tarif guichet. Plutôt que d'essayer de comprendre et d'aider les ASCT, cette DUO se contente de menacer ! Triste management... la direction nationale en a convenu !

Suite au verso...

Notations des ASCT : Les dindons de la farce ?

La disparition des ECT fait que les ASCT sont dorénavant fondus dans des listings communs avec les personnels d'Escale et de la Vente. Alors que des engagements concernant la population des ASCT avaient été pris depuis le mouvement des pétitionnaires de 2006 et réaffirmés chaque année en amont des notations dans le cadre d'une réunion nationale trains, nous constatons plusieurs problèmes cette année :

- ⇒ Il n'y a pas eu la moindre transparence dans la préparation de cet exercice de notations (*pas de réunion nationale pour la population ASCT, pas de contingents de niveaux spécifiques ASCT, pas d'information sur les % de qualifs B, C, D dans chaque établissement*).
- ⇒ Dans de nombreux établissements, nous constatons qu'aucun ASCT n'est promu de B.1.4 sur B.1.5, ni de B.1.5 sur B.1.6, pas la moindre promotion ! Cela est inacceptable ! Et quand SUD-Rail réclame à la direction nationale une mesure exceptionnelle pour que tous les ASCT encore sur B.1 soient notés dès le 1er avril 2019 sur le niveau 2 (B.2.7), la direction nationale répond que la situation ne justifie pas la mise en place d'une telle mesure. Les petits salaires apprécieront !
- ⇒ Dans certains établissements, pas un seul ASCT n'est noté sur la qualification C, pas la moindre note ! Là aussi, SUD-Rail estime cette situation malsaine car elle entraîne une baisse du % de qualifs C chez les ASCT des établissements concernés.

Le RH 0910 prévoit des mesures sur les 3 années qui suivent les réorganisations pour éviter que les agents soient lésés du fait des réorganisations. Pourtant, SUD-Rail relève des écarts substantiels entre ce qui est prévu dans le RH 0910 et le nombre de notes réellement attribuées cette année.

Suite au verso...

